

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mardi 16 mars 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 mars 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANTER, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, MM. Yves ROOSES, Mario GONZALEZ, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à Mme Christiane DECANTER), Mme Jeannine DELOMBAERDE (à M. Etienne LEFEBVRE), Mme Edith MINNE (à Mme Pierrette MAILLARD), Melle Juliette KOWALSKI (à Mme Marguerite LEBLANC)

Absents : M. Jean-Pierre LEMAI, M. Didier DUPE, M. Dominique SERGENT

N° 10-1-15

**Politique du logement**

-----  
Réhabilitation du

n° 1 Cité de la Croix Blanche

-----  
Convention de transfert de  
Gestion au PACT

Rapport de Mme C. DECANTER,  
Première adjointe

La commune de Bondues souhaite confier la gestion d'un logement lui appartenant au PACT Métropole Nord afin que, dans le cadre de son action sociale en partenariat avec le CCAS, il soit utilisé en hébergement à titre précaire.

Ce logement, sis 1 cité de la Croix Blanche, sera proposé en priorité à des familles bonduaises en difficulté.

Ce conventionnement permettra de satisfaire une partie des obligations de la commune en matière de places d'urgence.

Par conséquent, il vous est demandé :

- de donner votre accord sur ce qui précède ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Application de l'Art. 2 de la Loi  
n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée.  
Le Maire de BONDUES certifie que  
M. le Préfet,  
a reçu la présente  
Délibération le 25 mars 2010.

Travaux préparatoires  
Conseil d'Administration du 2 mars 2010  
Commission Générale du 9 mars 2010

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire



P. DELEBARRE

09 25 MARS 2010 09  
ARRIVÉE